

Charte fournisseur



Bonjour!

L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes de Pedersen à l'égard de ses fournisseurs et sous-traitants.

Elle marque la volonté d'inscrire dans la durée le critère de sélection RSE au même niveau que les critères de coût, de qualité, de services, d'innovation et de maîtrise des risques.

Pedersen attend donc de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent en l'accompagnant sur la base des principes ci-après...



Droits de l'Homme et normes du Travail

- Respecter les principes issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- Se conformer à leur législation national en matière de droit du travail et appliquer les principes découlant des conventions internationales :
 - La Convention n°14 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) garantissant un repos hebdomadaire minimum de vingt-quatre heures consécutives,
 - Les Conventions OIT n°29 et n°105 interdisant le recours au travail forcé,
 - Les Conventions de l'OIT relatives à l'abolition du travail des enfants et à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail
- Ne pas avoir recours à l'emploi d'un étranger démuné d'un titre de travail, à la traite d'êtres humains ou au trafic de main-d'œuvre étrangère,
- Veiller à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine ethnique, de mœurs, de sexe, d'âge, d'appartenance syndicale, d'opinions politiques ou religieuses des individus,
- Assurer à leurs salariés un cadre de travail sûr et sain.



Environnement

- Se conformer aux réglementations applicables en matière d'environnement,
- Limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement, notamment en réduisant leurs consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi que leur production de déchets, et en maîtrisant les émissions et les nuisances de quelque nature que ce soit,
- Prévenir et limiter les risques environnementaux de leurs activités et produits (substances dangereuses, rayonnements...)
- Mettre en place une politique visant à l'identification des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité de leur personnel permanent, intérimaire et de leurs visiteurs
- Veiller à sensibiliser et former l'ensemble de leur personnel aux actions engagées en faveur de l'environnement

A votre stylo!

En fonction de la taille et nature de leurs activités, les fournisseurs et sous-traitants de Pedersen doivent mettre en oeuvre des systèmes de gestion pour assurer le respect de la législation et des réglementations, ainsi que des attentes exprimées dans la présente charte.

Les fournisseurs et sous-traitants de Pedersen sont encouragés à mettre en place leur propre charte ou code de conduite, Pedersen attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en place des programmes efficaces encourageant leurs employés à mettre en oeuvre des pratiques éthiques, au-delà du seul respect des lois, réglementations et exigences contractuelles.

Travailler avec Pedersen c'est adhérer aux principes de cette charte. Nos fournisseurs et sous-traitants s'engagent donc à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

